

LA DÉFENSE



DGMR
Section Management

Au Comd DG COM
CC V&C – SLPPT 21

Objet: Rapports de contrôles réglementaires d'appareils de levage

Ref: 1. DGMR-APG-PRPER-PMRS-001
2. DGMR-SPS-PRPER-PMRS-001

1. Synthèse: Contrôle réglementaire, appareils de levage, rapports.
2. Un contrôle réglementaire d'appareils de levage a été exécuté le 07 Aou 13 dans votre unité.
3. Veuillez trouver en Ann le rapport de contrôle effectué.
4. En vertu de l'article 14 de l'arrêté royal du 03 Mai 99 relatif aux missions et au fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail, vous devez porter les rapports en Ann à la connaissance du Comité de concertation de base lors de la prochaine réunion.
5. Liste des annexes
Ann A: Procès-verbal de contrôle réglementaire.

Le Chef de la Section Management
Par délégation

Jean-Michel VAN HELLEPUTTE, Ir
Major
Chef du Service Interne pour les Contrôles Techniques

09 AOUT 2013

MIT: 13.001/80655

Pages: 2 (1 Ann)

Arch: D 05

Bn HK Def St - KKE	
IN	09 AOUT 2013
OUT	
Comd	RSM
S1	SSM
S2-S3	Sn
S4	SLPPT 08
ASE	UTE 06
Fac Mgt	Mess 4100
infra	ROLIN
ISS CIS	

Info: Bn QG EM Def QRE – SLPPT 08

Correspondant: Thierry GODFRIN
Adjudant Agent-visiteur
Tel : 9-2400-1859 ou +32(0)2/701.1859
Fax : 9-2400-6702 ou +32(0)2/701.6702
E-mail : Thierry.Godfrin@mil.be



Direction Générale Matériel Resources
Section Management
Service Interne pour les Contrôles Techniques
Rue d'Evere, 1
1140 BRUXELLES
BELGIQUE

.be

PROCES-VERBAL DE CONTROLE REGLEMENTAIRE

En vertu de l'Art 14 du Chap IV du Titre II du Code sur le bien-être au travail, le présent document sera porté à la connaissance du Comité pour la prévention et la protection au travail lors de la prochaine réunion. Ce rapport ne peut être reproduit et diffusé qu'avec l'accord de l'agent-visiteur et que par page complète.

Ref : RGPT Art 280

Type de contrôle : Trimestriel / Annuel

Unité détentrice: DG COM
Lieu d'exécution du contrôle: IE Bloc F2

Date du contrôle: 07 Aou 13
Date limite du prochain contrôle: 07 Nov 13

DESCRIPTION DU MATERIEL CONCERNE

Type d'appareil : Elévateur à plateforme mobile	N° d'individu : AWP 02-23351
Marque : GENIE	Charge MAX autorisée : 159 kg (1 personne + Mat.)
Constructeur : Génie Industriel	Année de fabrication : 2002
Type : AWPE-25S AC	Service : CREA

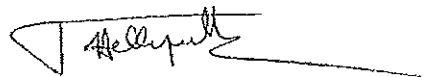
RESULTATS ET MESURES DE LA VISITE

Présent lors de l'examen : Mr HUYSSER

<u>Description du contrôle effectué</u>			
Charpente, châssis :	O	Système de levage :	O
Tous les mouvements :	O	Piston, vérin :	O
Installation mécanique :	O	Cabine	O
Installation électrique :	O	Sécurité générale:	O
Installation hydraulique :	O		
Installation pneumatique :	-	Divers :	-
En ordre : O		Défaut : X	
Néant : -			
<u>Description détaillée des manquements constatés</u>			
Néant			

CONCLUSION**A**

Voir explication ci-dessous



J-M VAN HELLEPUTTE, Ir
Maj
DGMR-Mgt/R/Ctl



T. GODFRIN
Adj
Agent-visiteur

- Conclusion A : Lors de l'examen de l'appareil de levage rien d'anormal n'a été constaté. L'appareil de levage peut être maintenu en service.
- B : L'appareil de levage peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.
- C : L'utilisation sûre de l'appareil de levage n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'appareil de levage ne peut être remis en service qu'après un contrôle complémentaire après réparation.